

Formation cariste

Les gerbeurs et chariots à conducteurs portés R 489 (9 catégories)
applicable dès 2020

PUBLIC CONCERNE : Personne de l'entreprise ou de l'établissement affectée à la conduite des gerbeurs et/ou des chariots à conducteurs portés.

PRE REQUIS : Être apte médicalement. Être âgé de plus de 18 ans. Une bonne compréhension du français est nécessaire (si ce n'est pas le cas, contactez notre responsable pédagogique au 03.83.26.30.08 afin de prévoir un traducteur).

OBJECTIFS : A l'issue de cette formation, le stagiaire :

- Connaît les aspects réglementaires et les principes de sécurité nécessaires à la conduite en sécurité.
- Maîtrise les techniques de conduite des chariots automoteurs à conducteur porté en toute sécurité.

DUREE : 2 jours (14 heures) pour une formation initiale et pour une seule catégorie. Pour un recyclage, la durée peut être réduite à 1 jour. Le stagiaire et/ou l'entreprise devra fournir la preuve de la formation initiale. Contactez notre responsable pédagogique au 03.83.26.30.08. si la formation concerne plusieurs catégories.

MOYENS PEDAGOGIQUES : présentation de diaporamas et de films au moyen d'un vidéoprojecteur, écran, tableau, chariot correspondant à la catégorie concernée, zone d'entraînement pédagogique.

METHODES PEDAGOGIQUES : Méthodes d'animation actives et interactives qui alternent des apports théoriques, des activités, des échanges autour de cas pratiques et des mises en situation.

MODALITES EVALUATION DES ACQUIS : Quiz et examen de mise en situation.

DOCUMENTATION : Livret technique.

VALIDATION : Attestation de formation nominative (attestation d'assiduité). Carton d'autorisation de conduite pré-rempli pour autorisation de conduite par l'employeur (uniquement si les évaluations sont réussies). Prévoir un recyclage au minimum tous les 5 ans.

Programme

Tour de table : chaque stagiaire se présente et expose ses attentes par rapport à cette formation
Les aptitudes médicales délivrées par la médecine du travail et l'attestation de formation initiale (si recyclage) sont vérifiées par le formateur

Rôle et responsabilité des acteurs de prévention

- Les acteurs nationaux, régionaux et au sein de l'établissement.

Les catégories de chariot à conducteurs portés

- Les différents chariots et leurs spécificités.

Les équipements de charge et de sécurité du chariot

- Les portes-charges.
- Les éléments de sécurité.

La plaque de charge

- La plaque de charge, qu'est-ce que c'est et à quoi sert-elle ?
- Les principes fondamentaux à connaître.
- Savoir lire une plaque de charge.

Principes de sécurité : avant la conduite

- Adéquation de l'engin.
- Les E.P.I. nécessaires du cariste.
- Les différentes étapes de la prise de poste.
- Droit de retrait : situations possibles.

Principes de sécurité : durant la conduite

- La sécurité liée au chariot et à l'environnement.
- Les différentes manœuvres.
- Le code de la route appliqué aux chariots.
- Les panneaux de signalisation.
- La signalisation des matières dangereuses.

Principes de sécurité : après la conduite

- La fin de poste :
 - Arrêté le chariot et le garer en sécurité.
 - L'entretien quotidien du chariot.

Maintenance et technologie

- Entretien et contrôle périodiques.
- Le circuit hydraulique.

Exercices pratiques de positionnement et de manœuvres

- Circulation sur parcours aménagé.
- Prise et dépose d'une charge au sol.
- Gerbage en pile et dans un palettier.
- Chargement latéral et par l'arrière d'un camion.
- Démarrage en côte.
- Manutention de charge particulières.
- Manœuvre de sécurité (angles morts, ...).

EVALUATION DES ACQUIS :

1. Un examen type « Quiz » permet d'évaluer les acquis théoriques.
2. Epreuve pratique avec mise en situation afin d'évaluer la capacité à conduire et à effectuer l'entretien (de premier niveau) en sécurité.

Code du travail, art. R. 4323-55 : La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire.

Formation cariste

Les gerbeurs et chariots à conducteurs portés R 489 (9 catégories)
applicable dès 2020

2, rue de Venise 54500 Vandœuvre-lès-Nancy
Tél. : 03/83/26/30/08
Mél. : ft.formation@ftconsultants.fr
Web : <http://www.ftconsultants.fr>
Elearning : <http://www.elearning-ftconsultants.fr>

NOS FORMATEURS: Formateurs spécialistes.

NOS REFERENCES :

- FT Consultants organise ces formations depuis 2003.
- Nombre de stagiaires formés dans ce domaine par FT CONSULTANTS en 2021 : **26 stagiaires formés.**
- Taux de réussite : 100 %
- Taux d'abandon : 0 %

UN SOUHAIT, UNE QUESTION SUR LES THEMES CI-DESSOUS : UN SEUL NUMERO (03.83.26.30.08)

- EN SAVOIR PLUS SUR L'ACCES A CETTE FORMATION POUR UNE PERSONNE HANDICAPEE : déficience auditive, visuelle, motrice, mentale ou psychique, demandez notre référente handicap.
- EN SAVOIR PLUS SUR LE DEROULEMENT OU LE CONTENU DE CETTE FORMATION : demandez notre responsable pédagogique.
- EN SAVOIR PLUS SUR LE FINANCEMENT : demandez notre responsable commercial.

Planning inter 2022

Nous réalisons uniquement ce type de formation dans vos locaux, sur votre matériel.

Tarifs 2022

Formation réalisée dans vos locaux

Groupe de 6 personnes maximum

Recyclage (1 jour)

590 € H.T./groupe

+ frais de déplacement

Formation initiale (2 jours)

1 180 € H.T./groupe

+ frais de déplacement

NOS ENGAGEMENTS : Suivi administratif, qualité et évaluation des résultats

- Document d'évaluation de satisfaction par stagiaire
- Evaluation des acquis par les stagiaires
- Fiche de présence (par demi-journées)
- Attestation formation nominative (attestation d'assiduité)
- Carton d'autorisation de conduite pré-rempli pour autorisation de conduite par l'employeur (uniquement si les évaluations sont réussies)
- Information de l'entreprise ou de l'établissement 6 mois avant la date du recyclage.

Catégorie 1A  • Préparateurs de commande sans appui sur le poste de conduite (hauteur de levée > 1,20 m).	Catégorie 1B  • Gerbeurs à conducteur porté (hauteur de levée > 1,20 m).	Catégorie 2A  • Chariots à plateau porteur (capacité de charge ≤ 2 tonnes).	Catégorie 2B  • Chariots tracteurs industriels (capacité de traction ≤ 25 tonnes).	Catégorie 3  • Chariots élévateurs frontaux en porte à faux (capacité nominale ≤ 6 tonnes).
Catégorie 4  • Chariots élévateurs frontaux en porte à faux (capacité nominale > 6 tonnes).	Catégorie 5  • Chariots élévateurs à mât rétractable.	Catégorie 6  • Élévateurs à poste de conduite (hauteur de levée > 1,20 m).	Catégorie 7  • Conduite hors production des chariots de toutes les catégories.	